

Le 16 octobre 2023 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 octobre 2023

Présents :

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, M. Pierre CLAVEL, M. Jérôme DROUET, M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, M. Thomas VINCENT.

Absents :

M. Hervé JAVELLE, Mme Laurence BUSSIERE, Mme Fabienne MEYNAND, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT, M. Amaury GARDE, Mme Justine GIRARDON, Mme Sophie GOUDIN.

Procurations : M. Hervé JAVELLE à M. Patrick BOUCHET, Mme Laurence BUSSIERE à M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Jean-François MONTMARTIN à M. Pierre CLAVEL, Mme Caroline ZANDER à Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Amaury GARDE à M. Rémy GIRARDON, Mme Justine GIRARDON à M. Philippe BONNEFOND, Mme Sophie GOUDIN à M. Richard GRIFFON.


Secrétaire : Mme Celia DUMAS

OBJET : REVERSEMENT DES RECETTES DE L'OPERATION « BOL DE RIZ » AU COMITE DE JUMELAGE COOPERATION LA FOUILLOUSE-SOUFOUROULAYE – ANNEE 2023

Comme chaque année, la Commune a organisé en partenariat avec le comité de jumelage-coopération La Fouillouse-Soufouroulaye l'opération « Bol de Riz », permettant aux enfants fréquentant la cantine de substituer, le temps d'un repas, leur déjeuner avec un simple bol de riz. Le prix du repas acquitté par les familles est quant à lui reversé au comité de jumelage pour aider au financement de ses actions de coopération.

Cette opération, entièrement basée sur le volontariat des familles a permis cette année de récolter 510,40 € de recettes (116 repas à 4,40 €).

*Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
DÉCIDE à l'unanimité,*

 **DE REVERSER** le montant de 510,40 € au comité de jumelage-coopération La Fouillouse-Soufouroulaye sous la forme d'une subvention du même montant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200974-20231018-68-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2023

Fait à la Fouillouse, le 18 octobre 2023

La secrétaire de séance,

Mme Celia DUMAS



Le Maire,

Patrick BOUCHET

